

ÉCOLOGIE SOLIDAIRES

Pour une transition écologique
par les travailleur-euses



SOMMAIRE

PAGE 2-3

DÉCRYPTAGE

- 1/Campagne Alimentation et Agriculture
- 2/Ré-enchanter les cantines

PAGE 4-5

CLIMAT SOCIAL

- 1/Centrales nucléaires, situation préoccupante !
- 2/Le Triangle de Gonesse... sous l'ombre d'Europa City

PAGE 6-7

DEBATS

Les microparticules, troisième cause de mortalité précoce après le tabac et l'alcool

PAGE 8

REGLEMENTATION

Plan de programmation pluriannuel de l'énergie : impasse sur le nucléaire !

PAGE 9-10

BRÈVES/CULTURE

Depuis plusieurs années, des zones à défendre (ZAD) fleurissent un peu partout sur nos territoires. Face aux ravages du développement capitaliste, cette forme d'opposition, par l'occupation et l'action directe permet de reposer clairement notre volonté d'habiter dans un environnement sain et non marchandisé. La lutte de Notre-Dame-des-Landes, la plus emblématique, a rassemblé le 8 octobre dernier près de 40 000 personnes prompts à faire résonner les chants de nos bâtons et à rappeler « nous sommes là, nous serons là »... en cas d'expulsion des zadistes et des habitant-es historiques.

L'opposition à l'accaparement des terres agricoles par les bétonneurs et autres aménageurs est présente dans cette lutte comme dans celle contre le projet d'implantation par Auchan d'un grand centre commercial et de loisir (dont une fameuse piste de ski artificielle) à Gonesse (95) (>page 5).

Les terres nourricières sont au centre des enjeux de souveraineté alimentaire qui met en cause les agro-businessmen dans leur course à la prédation des terres et à l'agrandissement au détriment de l'installation de fermes paysannes de taille raisonnable. Elles offrent une production de bien meilleure qualité tant au niveau gustatif que sanitaire et sont génératrices d'emplois.

Cette thématique introduite par la campagne « Agriculture et Alimentation » initiée par la Confédération paysanne et rejointe par Solidaires fait l'objet du dossier décryptage avec un point d'orgue lors des assises de l'alimentation qui se tiendront le 19 janvier 2017.

Notre bulletin aborde également la question des pollutions aux microparticules et liées au rôle du diesel dans cet empoisonnement invisible à l'instar des contaminations radioactives qui nous rappelle la nécessité de développer d'autres formes de mobilités (douces, moins polluantes, collectives avec un coût socialisé, etc.) et de limiter drastiquement celles-ci quand il s'agit de l'avion ou de la voiture individuelle.

Notre solidarité s'adresse à celles et ceux touché-es de plein fouet par les dégâts engendrés par le système industriel et productiviste, paysan-ne-s ou réfugié-es climatiques. Et en particulier, à Triscalia, aux salariés intoxiqués par des pesticides sur leur lieu de travail puis licenciés, atteints d'hypersensibilité aux produits chimiques défendus par Solidaires Bretagne. Pour les soutenir, signez la pétition :

<https://www.change.org/p/empoisonn%C3%A9s-par-les-pesticides-nous-sommes-tous-concern%C3%A9s>

NUMÉRO 3 - Novembre 2016 - Le bulletin de la commission écologie

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires
144 boulevard de la Villette
75019 Paris
www.solidaires.org

DÉCRYPTAGE

Campagne alimentation et agriculture

Depuis plus de 50 ans, l'agriculture s'est progressivement convertie à l'agro-industrie avec le développement de la concentration des terres agricoles et le recours aux intrants chimiques et aux pesticides pour intensifier les rendements. La Politique Agricole Commune (PAC) a très vite perdu son objectif premier d'assurer la sécurité alimentaire de l'Europe. En instaurant des primes liées au nombre d'hectares ou d'animaux, la PAC favorise les plus grosses exploitations et pousse les paysans à s'agrandir et à spécialiser leurs productions.

Toute la société paye les conséquences de l'industrialisation de l'alimentation comme de celle de l'agriculture (maladies, chômage, pollution, dérèglement climatique, etc).

Certain-ne-spaysan-ne-sparviennent à changer leur mode de production, de transformation et de commercialisation. Cependant, les prix de production de l'agriculture paysanne sont plus élevés que ceux de l'agriculture industrielle grâce à deux mécanismes :

- le captage d'aides publiques (crédits recherche, financement de modernisation, primes à l'emploi, primes à l'hectare...)
- l'externalisation de dommages sociaux et environnementaux qui ne sont pas pris en compte dans les prix aux consommateurs (chômage, pollutions, crises sanitaires, dégradation des sols et de la biodiversité, dérèglements climatiques).

Ce phénomène est source de fortes inégalités sociales dans l'accès à des produits de qualité puisque tous les consommateurs n'ont pas les moyens de changer leurs modes de consommation.

Il est nécessaire de lier agriculture et alimentation pour s'engager vers une agriculture paysanne qui respecte producteur, consommateur et environnement.

C'est l'objet de la campagne initiée par la Confédération Paysanne à laquelle Solidaires participe avec une vingtaine d'autres organisations telles que ATTAC, Les Amis de la Terre, Mir-AMAPS, Générations Futures, Terre de liens, le Réseau Action Climat, les Amis de la Confédération Paysanne, etc.

Elle se concrétisera par les assises de l'alimentation et de l'agriculture le 19 janvier 2017 ■

PRODUIRE À TOUT PRIX ? MANGER À QUEL PRIX ?

POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS...

... ET DES PAYSANNES ET PAYSANS RÉMUNÉRÉS POUR LEUR TRAVAIL !

La part du budget des ménages consacrée à l'alimentation diminue d'année en année, alors que celle des dépenses contraintes augmente...

Quant aux prix payés aux paysans, ils sont sans cesse tirés vers le bas et ne rémunèrent plus le travail.

... et 12% des foyers sont en situation d'insécurité alimentaire, alors que les prix sont de plus en plus bas.

1960 24% **2013** 12%

Part de l'alimentation et des dépenses contraintes (dont logement et énergie) dans le budget des ménages. INSEE/France AgriMer

1960 19% **2013** 33%

Etre paysan c'est faire le choix d'un engagement quotidien. Mais à force d'être poussé à la compétition par la recherche des prix les plus bas possibles, le métier s'industrialise et perd son sens...

En 2014, plus d'1/4 des paysans et paysannes dégagent un revenu mensuel avant impôt inférieur à 550€. MSA

1980 **2015**

Depuis 1980, on produit 30% de produits agricoles en plus... et les prix payés aux paysans ont chuté de 40%. Comptes provisoires de l'agriculture 2015

... et toute la société paye les conséquences de l'industrialisation de l'alimentation (maladies, chômage, pollution, dérèglements climatiques, etc.).

Les citoyens et citoyennes ont beau être conscients de ces dérives, seuls certains parviennent à changer leur mode de consommation.

De leur côté, les paysans et paysannes sont coincés dans un modèle qui va dans le mur. Seuls certains parviennent à changer leurs modes de production, de transformation ou de commercialisation... et la demande pour ces productions paysannes est tellement limitée par les conditions économiques, sociales et géographiques qu'elle ne pourra pas éternellement augmenter.

Mais les rares politiques alimentaires nationales manquent d'ambition et ne sont souvent que des réactions aux crises sanitaires...

... qui sont elles-mêmes la conséquence des dérives de l'agrobusiness !

Comme pour les politiques agricoles, c'est surtout l'agro-industrie qui en bénéficie...

L'agro-industrie structure l'agriculture, et cherche à réduire les paysans au rôle de travailleurs à sa merci...

... et elle structure aussi la consommation avec la distribution et la publicité !

Il faut donc des politiques alimentaires qui permettent l'accès de tous à une alimentation de qualité, et une rémunération juste pour ceux qui la produisent !

... et qui pousse les paysans à la surproduction, à la surmécanisation et au surendettement qui mettent encore plus leur revenu en danger.

1,6 MILLION DE PAYSANS EN 1970 **460 000 PAYSANS EN 2015** MSA

RE-LIONS AGRICULTURE ET ALIMENTATION ! ENGAGEONS-NOUS COLLECTIVEMENT POUR CONSTRUIRE DES POLITIQUES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Ré-enchanter les cantines !

Pendant de longues décennies, la cantine au travail, la « cantiche » a conservé une double vocation : celle évidente de restaurer les salariés, et celle plus informelle d'entretenir les liens sociaux entre ces mêmes personnels. C'était souvent le seul moment d'échange sur le temps de travail, la parenthèse de la journée qui permettait d'être ensemble. Puis les nouveaux rythmes de travail sont arrivés en favorisant les comportements plus individualisés, des rythmes atypiques et du travail hors les murs... les cantines, devenues restaurants d'entreprise ont vu leur fréquentation diminuer et les salariés se tourner vers la restauration rapide par exemple, justifiant la revendication des tickets restaurants.

L'employeur a vite compris son intérêt : mettre à disposition des tickets restaurants, c'est un petit plus financier sans cotisation sociale, c'est moins ou plus du tout d'investissement dans la restauration collective.

Le salarié est-il gagnant ? Oui si avaler quotidiennement un sandwich en quelques minutes et se couper de ses collègues est un progrès, non en terme de collectif et d'équilibre alimentaire. De plus, il ne fait aucun doute que résoudre le problème de la restauration collective par le biais du ticket restaurant sert la grande distribution et sans doute la malbouffe. D'autre part, le repas équilibré du midi, pour certains salariés défavorisés, est un minimum à garantir.

Un enjeu d'action syndicale dans l'entreprise

Les équipes syndicales doivent se réapproprier la question en s'imposant dans la définition des appels d'offre, s'opposer à la logique du moins disant caractéristique des pratiques des grands groupes de restauration, redéfinir le rôle de la cantine dans l'entreprise. L'introduction du bio ne doit pas être une simple comm' mais une vraie

politique du prestataire, le réseau de producteurs locaux doit être préféré, le gâchis alimentaire combattu, les salariés associés à la gestion et aux orientations de la cantine.

Ce qui marche de mieux en mieux pour les cantines scolaires, au grand dam de l'agro-industrie, prouve que ces orientations sont efficaces, doit s'appliquer au monde du travail.

Cela doit aussi permettre de donner une plus grande visibilité aux producteurs locaux (profiter de la cantine pour favoriser une AMAP par exemple).

Il faut ré-enchanter les cantiche !



Le bras de fer tourne cours

Des sénateurs pilotés par les lobbys de l'agro-alimentaire ont réussi à empêcher le débat quant à l'introduction d'un seuil de 20 % d'aliments biologiques en restauration collective d'ici 2020, via un amendement au projet de loi sur l'Égalité et la Citoyenneté.

Ainsi avec constance, la « Haute Assemblée » s'oppose à un seuil minimum de 20% de bio en restauration collective d'ici à 2020.

Pourtant :

20 fermes se tournent chaque jour vers une production bio, locale et de qualité et le nombre de paysans choisissant l'agriculture biologique n'a jamais été aussi élevé ;

76 % des Français-e-s se disent favorables au vote d'une loi imposant l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique, locaux et de saison dans la restauration collective publique (sondage IFOP du 7 janvier 2016) ;

88 % des parents voudraient que leurs enfants se voient proposer du bio à l'école (sondage CSA 2015) ;

Plus de 175 000 citoyens au total ont signé les pétitions d'Agir pour l'Environnement exigeant plus de bio en restauration collective (dont sont issues ces informations)

20% Bio à la cantine du Sénat

Les « Sénateurs de Bio » comme les surnomme Agir pour l'Environnement sont frappés d'une surdité démocratique chronique !

L'association a découvert avec stupeur que ces sénateurs laissent au vestiaire leur conservatisme lorsqu'ils se rendent au restaurant du Sénat.

En effet, l'association a mis la main sur le menu du Sénat sur lequel le Chef précise que « le menu est élaboré avec une proposition de 20% de produits issus de l'agriculture biologique » !!! ■



Centrales nucléaires, situation préoccupante !

Les prochaines années seront marquées par un investissement massif sur le parc nucléaire existant, avec un programme global de près de 100 Md€ d'ici à 2030 (Cf Cour des Comptes), dont 55 Mds € de dépenses d'investissement, dans un programme appelé « Grand Carénage » et des dépenses d'exploitation (opérations d'entretien).

Cela se traduit par des recrutements importants alors que le reste de l'entreprise est en réduction d'effectifs d'année en année (-3500 à 4000 postes en 3 ans). Par exemple, à la centrale de Belleville (Cher), l'effectif est passé de 550 à 800 personnes.

Pour autant, ces augmentations d'effectifs ne règlent pas les difficultés rencontrées par la filière et par ses salariés.

En premier lieu, les salariés manquent dramatiquement de visibilité sur leur avenir : des dépenses lourdes sont engagées alors que dans le même temps, la loi de Transition Énergétique fixe un objectif de baisse de la part du nucléaire de 75 à 50% de la production d'ici 2025, ce qui devrait logiquement s'accompagner de la fermeture d'1/3 des centrales existantes. Et au-delà de ce que dit la Loi, la consommation est appelée à baisser, les énergies renouvelables se développent, donc la part du nucléaire va se réduire.

A cela s'ajoute une accumulation de problèmes techniques. Ainsi, les défauts détectés dans les cuves des réacteurs ont entraîné l'arrêt pour maintenance d'une dizaine de tranches : combien redémarreront ? Qu'en sera-t-il des autres ?

Or une transition énergétique réussie implique de l'anticipation, un plan de reconversion sur le long terme, que l'entreprise refuse d'envisager.

Les salariés du nucléaire ne sont pas arc-boutés à leur filière, mais ils souhaitent, très légitimement, avoir la perspective d'un emploi pérenne, avec un statut de qualité. Or dans le paysage énergétique actuel, le choix est entre un poste stable dans le nucléaire ou un emploi précaire hors du nucléaire, dans les autres filières.

En effet, plus ça va, plus EDF se concentre sur le nucléaire en France : cette filière représente aujourd'hui près de 90% de sa production (en 2015 : 89% nucléaire, 2,4% thermique, 6,6% hydraulique, 2% PV + éolien). Avec la fermeture progressive des centrales thermiques, l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques, cette part risque encore d'augmenter.

De plus, la très petite partie d'Énergie Renouvelable d'EDF est gérée par une filiale, EDF EN, dont les salariés sont exclus du statut des Industries

Électriques et Gazières. Les autres unités de production sont souvent détenues par de petites entreprises privées, très précaires. Ainsi, 14500 emplois ont été détruits dans la filière PV entre 2010 et 2012, du fait de la désorganisation du marché : difficile, dans ces conditions, de projeter une reconversion dans cette filière.

A cela s'ajoute un contexte très anxiogène, avec un marché totalement inopérant, qui produit des prix de marché bien en-deçà des coûts de production, et des rumeurs de difficultés financières de l'entreprise.

Autre problème, maintes fois soulevé : une organisation du travail totalement inadéquate, qui conduit à augmenter sans fin la part des salariés non opérationnels. Ainsi, les renforcements d'effectifs liés au « Grand Carénage » se font principalement dans cette catégorie. Il s'ensuit une bureaucratisation du travail, avec une multiplication des indicateurs, des procédures de contrôle, une taylorisation des tâches. Cela conduit à une perte de sens du travail, qui engendre non seulement de la souffrance, mais également des pertes de compétence et une détérioration des conditions de sûreté. Des collègues nous rapportent : « quand je vais faire une manip, je ne sais plus pourquoi je la fais. Je désapprend mon métier ».

La hiérarchie est de moins en moins technique et passe souvent de postes en postes tous les trois ans, avec l'objectif de faire carrière.

Enfin, s'ajoute à cela le problème récurrent d'une sous-traitance massive, dans laquelle les salariés peuvent – encore moins qu'ailleurs – s'exprimer.

En conclusion, la transition énergétique ne peut pas se faire dans de bonnes conditions sociales sans l'extension du statut des Industries Électriques et Gazières à toutes les filières de production, une réinternalisation des activités sous-traitées, une sortie du marché et une planification à long terme permettant des reconversions des salariés dans de bonnes conditions.

Notre combat principal doit porter principalement sur ces différents éléments.



Le Triangle de Gonesse... sous l'ombre d'Europa City

Europa City : projet mégalomane d'un « centre ludo récréatif » de 750 000 m², avec aqualand et piste de ski, à l'horizon 2024 sur le Triangle de Gonesse, un des derniers espaces agricoles de la banlieue parisienne, à une quinzaine de kms au nord-est de Paris. Investissement prévu par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan : 3,1 milliards d'euros. Ambition : être, avec 31 millions de visiteurs par an la 1^{ère} destination touristique d'Europe à la place d'Eurodisney (15 millions d'entrées annuelles !).

Or ce géant, vanté comme un concept innovant, sera pourtant bien, avec 500 boutiques sur 230 000 m², plusieurs hôtels, 20 000 m² de restaurants et 75 % d'espaces payants, un vaste pôle commercial, alors que l'est du Val d'Oise et le nord de la Seine St Denis en sont déjà saturés, dans un contexte de concurrence très dure.

Si le Triangle de Gonesse n'a jamais été urbanisé depuis la création de Roissy Charles De Gaulle, c'est parce que les nuisances, notamment sonores, liées à son trafic et à celui du

Bourget le rendent inconstructible, encore moins habitable : 2 accidents aériens s'y sont déjà produits.

Mais si la famille Mulliez, propriétaire d'Auchan, a pourtant choisi cet endroit, c'est que son projet y fut accueilli à bras ouverts en 2010 par l'état et les collectivités locales du Val d'Oise (conseil général, communes de l'est du département, notamment Gonesse).

Europa City s'inscrit dans un projet de ZAC (zone d'aménagement concerté), mis en place par l'EPA (établissement public d'aménagement) Plaine de France.

Auchan a emporté le soutien des populations locales en leur distribuant le rêve d'un gigantesque et prestigieux parc d'attractions et de loisirs à côté de chez eux, sur leur territoire déshérité, et en promettant beaucoup d'emplois locaux : 4200 emplois par an pendant la construction et 11500 après ouverture. Chiffres très surévalués !

Construction : les 3 grandes entreprises seules capables en France d'obtenir un marché BTP de cette taille amènent avec elles leur main d'œuvre permanente

et qualifiée. Elles ne recrutent sur place que quelques centaines d'emplois en CDD pour des besoins ponctuels.

Après ouverture : surestimation de 30 à 50 % par rapport aux ratios constatés aujourd'hui, notamment en étudiant ce qui se passe déjà sur le bassin d'emploi de Roissy et pour les 2 grands parcs d'attraction de la région. Aéroville, 83000 m² : 1600 emplois contre 2600 promis. Appliqué aux 250 000 m² de surfaces commerciales et restaurants d'EC, cela correspondrait à moins de 5000 emplois.

Ce « miroir aux alouettes » va de pair avec un constat effarant pour cette zone sinistrée de l'Île de France : aucune politique d'aménagement du territoire digne de ce nom. Pas de densification du tissu urbain existant par restructuration ou réhabilitation, mais extension urbaine à l'infini, au détriment des derniers espaces agricoles. On ne programme que du tertiaire alors que l'offre existante est déjà largement excédentaire (dizaines de milliers de m² de bureaux inoccupées).

Seule certitude en matière d'emploi sur la zone : la disparition des agriculteurs, par les expropriations (indemnisation de 6 euros le m² pour un sol riche sur le plan agronomique).

Le débat public, (13 mars au 13 juillet 2016) a permis de mettre les projecteurs sur l'opposition grandissante que ces leurres et ces menaces économiques et environnementales suscitent dans la société civile francilienne. Plusieurs associations du 93 ont mêlé leur voix à celles du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG). Ainsi Terre d'envol association de défense des 8 communes du 93 les plus proches du Triangle de Gonesse, non consultées par l'EPA

CLIMAT SOCIAL

pour la création de la ZAC. Les prévisions fallacieuses ont été contestées par des experts indépendants et des chercheurs.

A cette heure, Auchan maintient son projet soutenu par les pouvoirs publics, local et national. Mais les promesses mirifiques d'emploi, de respect de l'environnement, de rayonnement du secteur ont été sérieusement mises à mal auprès du public.

Face à ce recul de crédibilité, les soutiens officiels de la ZAC et d'Europa City essaient de passer en force et annoncent

aux agriculteurs que les travaux de la gare et de la ligne 17 nord vont commencer dès ce mois d'octobre 2016.

Mais fort de tous les soutiens associatifs et militants, le CPTG met en place une double stratégie :

Recours juridiques contre toutes les procédures contestables, voire illégales, comme la signature en août de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC.

Coordination la plus large possible au niveau régional, afin de continuer la lutte, mais aussi de trouver tous ensemble les alternatives au bétonnage

qui mettront le Triangle de Gonesse sous le signe d'un développement soutenable.

C'est pourquoi, le 8 novembre prochain, à l'appel de 10 associations ou collectifs, parmi lesquelles le CPTG, aura lieu à 19 h, à la salle Jean Dame, 17 Rue Léopold Bellan, à Paris (2^e arrondissement) une réunion pour faire le point de la lutte contre les projets d'artificialisation du Triangle de Gonesse, et trouver ensemble la suite à lui donner.

Venez nombreux ■

DÉBAT

Les microparticules troisième cause de mortalité précoce après le tabac et l'alcool

C'est quoi ?

Elles ont une taille inférieure à 2,5 microns, elles échappent aux filtrations respiratoires naturelles de l'homme, elles pénètrent dans l'appareil respiratoire profond de manière irréversible.

Elles se déplacent portées par les mouvements d'air, ou se concentrent sur leurs zones de production et constituent un empoisonnement majeur de la matière vivante.

Quelles sont leurs principales origines ?

Les microparticules sont produites

De manière plutôt marginale par l'activité végétale (les pollens par exemple) et par l'érosion naturelle des sols.

De manière beaucoup plus

significative par le **chauffage résiduel**, notamment celui issu de la combustion du bois, charbon, combustibles liquides et gazeux.

Elles sont aussi un effluent de **certaines activités industrielles** (cimenteries, productions d'engrais chimiques, industrie de transformation de la matière, usines d'incinération entre autres).

L'agriculture est aussi une origine significative et les procédés des dernières décennies, notamment l'emploi d'**engrais pulvérisés** ont nettement augmenté les impacts.

Et bien sûr elles sont issues de la **mobilité** (transports des biens, marchandises, personnes) et, en ce sens, le **transport terrestre** et surtout **roucier** est une source de production grandissante

de microparticules dans le monde occidental, mais aussi dans les pays émergents qui s'emprisonnent dans la culture de la voiture individuelle.

Un enjeu de santé publique de premier plan et il y a urgence à agir

L'accumulation **irréversible** dans le poumon profond provoque :

Des **maladies respiratoires chroniques** nécessitant une prise en charge médicamenteuse à vie (asthme, emphysème, bronchite chronique) mais aussi par **diffusion sanguine** des accidents vasculaires (AVC, Infarctus cardiaque, ruptures d'anévrismes).

Des **cancers** pour certaines d'entre elles en raison de leurs propriétés physico-chimiques, c'est notamment le cas de celles issues **des moteurs diesel**.

La pollution de l'air a des conséquences pour l'humanité difficiles à mesurer par l'opinion publique.

Il en va des microparticules comme des gaz à effet de serre, des expositions issues du milieu industriel, des activités agricoles; il n'y a pas de décès instantanés comme cela peut être le cas par accident du travail ou accident de la circulation.

« la pollution ne tue pas tout de suite, elle tue après »

La part des transports dans la production de particules fines

Tous les transports en produisent, ne serait-ce que par les dispositifs de freinage, l'usure des pneumatiques et des réseaux routiers.

Cependant l'émission la plus « vicieuse » est celle engendrée par le rejet à l'atmosphère des résidus de **combustion des carburants** et surtout des **carburants liquides** essence et **gaz oil**.

Ce sont les **véhicules diesel** les plus dangereux parce qu'ils émettent plus en moyenne notamment sur **les trajets courts** par km parcouru, et, de plus, les espèces rejetées contiennent **des molécules hautement cancérigènes** (de la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des benzopyrènes).

Les dispositifs de rétention des particules (pots catalytiques, filtres) ont une efficacité indiscutable **mais pas dans n'importe quelles conditions d'utilisation**. Ils ne sont efficaces qu'à une certaine température et **peuvent même, à froid, engendrer eux-mêmes une surproduction de microparticules cancérigènes**.

Ce phénomène aggravant est particulièrement vrai pour les moteurs **diesel de plus en plus utilisés de nos jours pour des trajets courts**.

La voiture individuelle en France, et la prédominance du diesel

38 millions de véhicules routiers dont **32 millions de voitures individuelles en France**

63 % des voitures individuelles sont équipées d'une motorisation diesel.

Pourquoi le diesel a connu un tel essor depuis 40 ans

Il faut remonter au premier choc pétrolier pour comprendre ; la France a développé un **programme électronucléaire massif** et les **lobbies du pétrole** ont pesé pour que leurs pertes de marchés dans le chauffage résidentiel par fuel domestique au profit de l'électrique soient compensées.

L'état a mis en place **des mesures fiscales préférentielles** pour le carburant **diesel**, permettant alors de valoriser les fractions liquides lourdes issues du raffinage et donc compenser les pertes de débouchés pour le fuel domestique.

Les stratégies commerciales des constructeurs et équipementiers ont subtilement « vendu » l'avantage fiscal.

Au début l'option diesel étaient plutôt choisis au dessus d'un seuil annuel de km parcourus, mais progressivement, ce seuil n'a plus été un critère déterminant. Ainsi le trajet court avec une motorisation diesel n'est plus considéré comme un mauvais choix (et ce sont bien les trajets courts les plus polluants).

Et pourquoi le nombre de voitures individuelles n'a cessé de croître ?

Indiscutablement pour des raisons culturelles, la possession d'une voiture étant ressentie comme un symbole de réussite sociale individuelle, prédominance de la culture de la possession par rapport à la culture du partage.

La carence des transports en commun en milieu rural et

péri urbain, leur coût sont une deuxième explication.

L'affaiblissement des commerces de proximité des centres villes et l'installation de zones commerciales en banlieue des grandes agglomérations et en périphérie des moyennes et petites villes ont rendu incontournable l'emploi de la voiture individuelle (mettant en jeu là aussi un accroissement des trajets courts non appropriés pour un moteur diesel).

Il faut aussi souligner l'augmentation progressive de la distance entre domicile et lieu de travail qui est un problème en cas de faiblesse des transports en commun.

Les modèles d'aménagement du territoire sont un déterminant important du nombre de voitures individuelles et des conséquences sur la santé publique et donc sur le coût de la prise en charge par la collectivité (l'assurance maladie) des pathologies chroniques qui en résultent.

L'avantage fiscal accordé au diesel est évidemment un facteur aggravant ; plusieurs pays ont purement et simplement interdit la circulation de voitures particulières diesel (le Japon par exemple).

La place des motorisations utilisant les carburants pétroliers est un sujet majeur et la transition vers d'autres énergies ne progresse pas assez vite, aussi bien dans les pays occidentaux que dans les pays émergents comme la Chine et l'Inde.

Un dernier chiffre, les nations unies prévoient qu'au rythme actuel de progression, il y aura 3 milliards de véhicules routiers sur la planète en 2050, de quoi donner le vertige surtout si ce parc astronomique fonctionne majoritairement avec des carburants liquides pétroliers !

L'épuisement des réserves pétrolières sera vite atteint, l'espérance de vie ne sera pas en croissance, elle !

Le plan de Programmation Pluriannuel de l'Énergie, PPE : impasse sur le nucléaire !

Près d'un an après le vote de la loi de transition énergétique, le plan de programmation de pluriannuelle de l'énergie a été publié au journal officiel le 28 octobre.

Le PPE est sensée donner un cadre en matière de production et de consommation d'énergie sur la période 2016-2018 puis 2019-2023. Les différentes mesures doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi. Pour cela, le PPE doit reposer sur plusieurs scénarios de besoins énergétiques en tenant compte des incertitudes affectants différents éléments (évolutions technologiques, contexte économique, enjeux sociaux et économiques).

Au regard des principales mesures proposées, le PPE reste insuffisant et renvoie à 2019, la baisse de la part du nucléaire dans le mix énergétique !

Bâtiment

L'objectif de la rénovation de l'ensemble du parc immobilier pour 2050 n'est pas garanti pour trois raisons. La réglementation thermique pour les bâtiments existants est obsolète. Sa révision, si elle est en cours, est loin d'être achevée. Par ailleurs, pour accélérer la rénovation, il est indispensable de revoir les mécanismes de son financement à disposition des ménages en particulier pour les ménages en précarité. Or, la loi prévoit la remise d'un rapport sur ce sujet en décembre au Parlement mais le travail n'a toujours pas été initié!

Enfin, l'accompagnement des professionnels en terme de qualifications et de formation est essentiel. Or, le plan de programmation des emplois et des compétences n'est pas encore à lancé.

Mobilité

En la matière, la politique en matière d'infrastructures de transports qui relève du ministère de l'écologie, est totalement incohérente avec celle de la «mobilité propre» : incitation à voyager en bus avec la loi Macron, abandon des lignes ferroviaires considérées non rentables (ex: train de nuit, fret), développement des infrastructures routières et aériennes. Quelle crédibilité, dans ces conditions peut-on donner aux mesures prévues dans la loi ?

Energies renouvelables

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a publié cette année, une étude avec un scénario 100 % renouvelable pour l'électricité en 2050 qui montre que 900 000 emplois nets seraient créés. De plus, ce scénario permettrait d'obtenir une baisse de la facture énergétique des ménages. Dans ces conditions, il faut des mesures concrètes qui permettent d'engager la transition ce que ne prévoit pas le PPE.

Le décret rappelle les objectifs fixés pour la période de 2016 à 2023 : une diminution de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990), une baisse de la part des énergies fossiles de 30% et 32% d'énergies renouvelables à la même échéance, et une réduction de la part du nucléaire dans le bouquet électrique à 50% à l'horizon 2025 (contre 76,3% en 2015).

Si la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim est confirmée, le PPE ne précise pas combien de réacteurs seront mis à l'arrêt pour répondre à l'objectif en 2025 ni quelles seront les mesures d'anticipations sociales à mettre en œuvre pour sécuriser la reconversion des salarié-e-s concernés aussi bien ceux sous statuts EDF que ceux des entreprises de sous-traitance.

Le texte renvoie à EDF la responsabilité d'établir «un plan stratégique compatible avec les orientations de la programmation pluriannuelle de l'énergie dans un délai maximal de six mois à compter de la publication du présent décret», soit d'ici le mois d'avril 2017 !

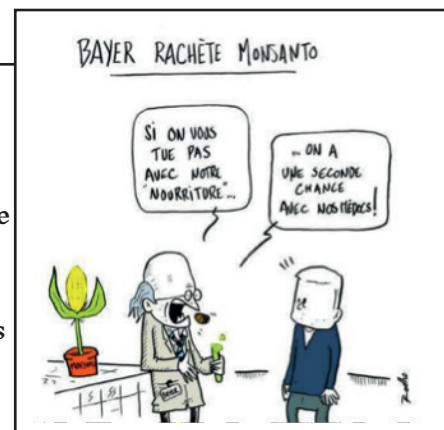
Par ailleurs, la baisse de la production d'électricité nucléaire «pourra également être révisée, dans le cadre de la révision de la PPE, en fonction de l'augmentation de la production renouvelable et des efforts d'efficacité énergétique».

En d'autres termes, les décisions sur le dimensionnement du parc nucléaire seront donc prises au cours de la deuxième période de la PPE (2019-2023). Le gouvernement laisse donc cette responsabilité au prochain président de la république et à la nouvelle la majorité qui sortiront des urnes en 2017 !

BRÈVE

Mariage Bayer - Monsanto = un tiers du marché mondial des semences

Le groupe chimique et pharmaceutique allemand Bayer a annoncé la signature d'un accord de fusion définitif avec la multinationale américaine Monsanto pour 66 milliards de dollars. Dans le secteur de l'agrochimie, cette opération fait de Bayer le numéro un mondial des semences et des pesticides, contrôlant respectivement 30% et 24% de chacun de ces secteurs. C'est le rapprochement du fabricant des très décriés néonicotinoïdes, Bayer, avec le spécialiste des semences génétiquement modifiées et fabricant de l'herbicide RoundUp, Monsanto.



Procès contre Monsanto accusée d'écocide

Mi octobre, un collectif international d'ONG et de juriste ont organisé «le tribunal Monsanto» à la Haye où siège la Cour Pénale Internationale (CPI). Ce tribunal vise à fournir des arguments juridiques pour poursuivre Monsanto. Le procès est symbolique, mais les organisateurs ont souhaité respecter scrupuleusement les procédures internationales (greffiers, avocats, juges, plaigants, victimes, témoins). Les juges, notamment Dior Fall Sow, ancien membre du bureau du procureur du tribunal international pour le Rwanda, ont examiné les faits reprochés à Monsanto et devront sanctionner les éventuels dommages sanitaires et environnementaux au regard du droit international. Le jugement symbolique, est mis en délibéré au 10 décembre.

(Cf, Basta mag : <http://www.bastamag.net/Un-tribunal-citoyen-pour-juger-la-multinationale-Monsanto-accusee-d-ecocide>)

BRÈVE

La Cour Pénale Internationale a ouvert mi-septembre la possibilité de poursuivre des individus et des gouvernements pour des crimes relatifs aux ressources naturelles et à l'accaparement des terres.

La CPI considère que les atteintes à l'environnement et aux droits des peuples peuvent constituer des crimes contre l'humanité. Cette décision est qualifiée d'historique par les militants des droits de l'Homme et les défenseurs de l'environnement.

Elle constitue un moyen de dissuasion considérable vis-à-vis des entreprises ou des responsables politiques qui se livrent jusqu'ici en toute impunité à des pratiques conduisant à des catastrophes environnementales et sociales.

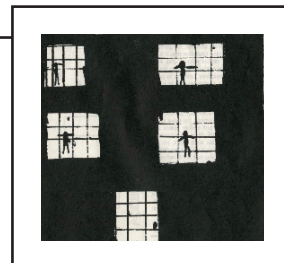
Reste à voir comment la CPI appliquera la mesure et dans quelle mesure, il pourra contrer les effets du tribunal des différents inclu dans les accords de libres-échanges que sont le CETA qui vient d'être signé avec le Canada et le TAFTA en projet avec les USA.

AGENDA

• **9 janvier** à Dax, premier procès d'un «faucheur de chaises». Jon Palais, militant Alternatiba-ANV, risque 5 ans de prison pour «vol en réunion», suite à une plainte de la BNP, la banque française qui a le plus de filiales dans des paradis fiscaux. L'action s'est déroulée dans le cadre de la campagne faucheur de chaise pour laquelle des centaines de citoyen-ne-s ont réquisitionné des chaises dans des banques pour dénoncer leur rôle dans le système de l'évasion fiscale.

Le 9 janvier sera l'occasion d'instruire le procès de l'évasion fiscale qui coûte chaque année entre 60 et 80 milliards d'euros en France, et 1000 milliards d'euros au niveau européen.

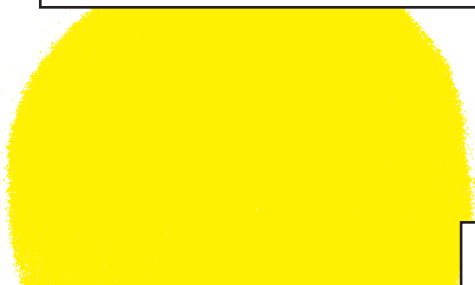
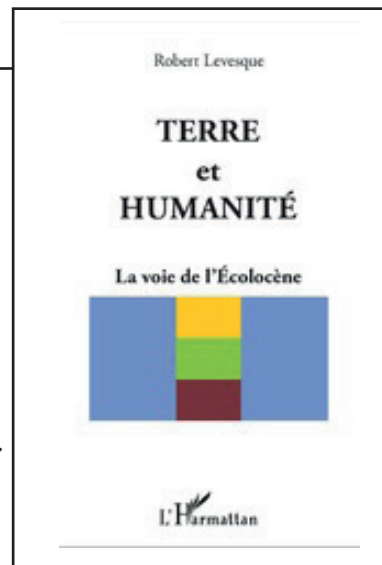
• **25 janvier**, l'association négaWatt présentera son nouveau scénario pour la période 2017-2050. Le scénario négaWatt 2011 a permis de prouver la faisabilité technique d'un avenir fondé essentiellement sur des énergies renouvelables, tout en montrant les multiples bénéfiques économiques engendrés. L'association prévoit de renforcer son analyse et de mieux évaluer les bénéfiques en matière d'emploi, d'économie, de résorption de la précarité énergétique, d'environnement et de santé publique.



Terre et Humanité, la voie de l'Écolocène (L'Harmattan) de R. Levesque

Un futur meilleur, enviable, nous attend ; celui de la réconciliation de l'Humanité avec sa planète bleue, sa maison, son jardin. Aujourd'hui, nous savons que nous vivons au-dessus de nos moyens écologiques. Abandonnons notre société guerrière d'hyperconsommation. Rassemblons-nous pour ménager notre planète. Développons notre humanité en empruntant la voie de la réconciliation de l'Humanité avec sa Terre. Chemin passionnant sur lequel chacun d'entre nous est convié.

En rupture avec le néolibéralisme, l'auteur propose de remédier à la crise de civilisation en sortant du déni, en faisant le deuil de la surconsommation et de la grande bouffe tout en réduisant les inégalités. En nous invitant au dépassement du capitalisme par la transition vers l'Écolocène, Robert Levesque nous accompagne sur le chemin de la lutte contre la dégradation de ce bien commun millénaire, garant de notre alimentation.



Loïc Schneider Poèmes d'un révolté édition Kairos

L'invasion nucléaire

***Bienvenue en enfer, au royaume du profit,
Propagande nucléaire en fait un paradis.
Un lobby parmi d'autres, mais qui trouve sa place,
Leucémie est l'apôtre, chez l'enfant qu'elle menace.***

***Vantant l'indépendance, des études commandées,
En masquant l'évidence, des conflits d'intérêts.
ils parlent de transparence, en prêchant le mensonge,
Pour choyer l'ignorance, nos pensées s'y épogent.***

***La gestion des déchets, le plus grand de leurs mythes,
A pour réalité, des actions illicites ;
Quand ils vont en Afrique, déposer ce poison,
Décision tyrannique, somaliennne crevaïson.***

***Quand ils vont en bateau, naviguant l'océan,
Pour larguer le fléau, ces barils du néant.
Quand ils veulent sous nos terres, y enfouir leurs ordures,
Nous déclarant la guerre, mais ils n'auront pas Bure !***

26 juillet 2015

Parallèlement à son écriture poétique, Loïc Schneider est engagé dans la mouvance «Anonymous» qui l'emmène de Bure dans la meuse jusqu'à Sivens dans le Tarn, sur toutes les scènes où se proclame la contestation altermondialiste.

Le 8 avril 2015, il est arrêté à son domicile. Il est soupçonné d'avoir participé avec d'autres anonymes à des attaques informatiques contre des sites institutionnels dans le but de dénoncer la politique d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure. Il a été condamné en novembre 2015 à 4 mois de prison avec sursis par le tribunal de Nancy. Il fait appel...

